

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2026	Envoyé en préfecture le 26/02/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	01	Reçu en préfecture le 26/02/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	015	Publié le 26/02/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	9.1	ID : 032-213202088-20260223-2026FEV23_064-DE
			Autres domaines de compétence des communes

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

15

Séance Publique ordinaire du **23 février 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois février à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé à la Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Renée MIQUEL ZASSO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Organisation de la soirée d'élection départementale de Miss Gers le 6 juin 2026 - Proposition de signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Lors de sa séance en date du 16 décembre 2024, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association « Comité Miss Gers » de Castera Verduzan (32410), afin de définir les modalités d'organisation de la soirée d'élection départementale de Miss Gers qui a eu lieu le 28 juin 2025, à la salle omnisports de Lectoure.

Le « Comité Miss Gers » souhaite renouveler ce 6 juin 2026 dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Afin de formaliser sa demande, Madame l'adjointe au Maire propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association « Comité Miss Gers », telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 26 FEV. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 26 FEV. 2026